

AR PREFECTURE

006-210601597-20170628-12\_28\_06\_2017-DE  
Reçu le 04/07/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication au musée du

4/7/2017  
6/7/2017



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2017 À 18H00**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN,, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI.

**Absents avec procuration :**

Monsieur Jean-Louis BAUCHET donne procuration à Madame Catherine BARRAJA,  
Madame Monica LAUGIER donne procuration à Monsieur le Maire,  
Madame Claudine KHOKHLOV donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,  
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur André BEZZINA  
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI,  
Madame Christine PETRUCELLI donne procuration à Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN.

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**12/ OBJET : MARCHÉ RELATIF À LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR  
LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CITADELLE SAINT ELME**

**Monsieur André BIANCHERI, Conseiller Municipal expose à ses collègues :**

Le présent appel d'offres a pour objet les prestations de services intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la Citadelle Saint-Elme

L'estimation prévisionnelle de l'accord-cadre était de 600 000 € HT.

La consultation a porté sur des prestations intellectuelles attribuées par marché unique.

Ce marché est conclu pour une durée globale prévisionnelle de 7 ans pour la tranche ferme et 4 ans pour la tranche conditionnelle.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 avril 2016. A cette date, 8 réponses ont été enregistrées dont une réponse électronique.

AR PREFECTURE

006-210601597-20170628-12\_28\_06\_2017-DE  
Regu le 04/07/2017

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 3 juin 2016. Au cours de celle-ci, les enveloppes intérieures ont été ouvertes, un élu a constaté la présence des pièces exigées pour étayer les candidatures ainsi que les offres. Une analyse des éléments techniques et qualitatifs de chaque offre a été effectuée par la direction des services techniques.

Les groupements d'entreprises ayant fait acte de candidature et soumissionné sont :

**MARTIN-RICCI ARCHITECTES & ASSOCIES LE TRANSFO / OTEIS SUDEQUIP TRUBERT / FARAGOU / SABOUREAU INGENIERIE DONJERKOVIC / BRUNELLE / BMI / CITTA / STRADA / GRANDFILS PERROT & RICHARD / TAVELLA / LAVALIN / FONDASOL / BABYLONE / VOTRUBA P.A GATIER / VOTRUBA / ALEP / CINFORA / GEO INGENIERIE FABRE & SPELLER / BMI / NEAU LEFEVRE / LYMPIA ARCHITECTURE / GRANDFILS / AOC PAYSAGE RL & ASSOCIES / AGA / TAILLANDIER / GINGER CEBTP**

Compte tenu de l'importance du programme, financièrement et dans sa durée, l'analyse des propositions n'a pu intervenir dans le délai de validité des offres fixé au règlement de consultation à 120 jours. En conséquence, une demande de maintien de leur offre a été adressée, par courrier en date du 12 octobre 2016, aux soumissionnaires. Lesquels y ont répondu favorablement dans leur ensemble.

Une seconde commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 mai 2017. Après avoir pris connaissance du rapport des services municipaux, la commission a jugé « économiquement la plus avantageuse » au regard des exigences du cahier des charges l'offre suivante :

Pour le lot unique, l'offre du groupement d'entreprises TRUBERT / FARAGOU / SABOUREAU INGENIERIE pour un montant provisoire HT de 599 400 €.

Il leur propose :

- de bien vouloir entériner les choix de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la citadelle Saint Elme.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOPTÉ**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives